

UTILISATION DES COMPÉTENCES

La grande majorité de nos sténodactylographes considère qu'elle n'est pas employée au maximum de ses capacités. Cette opinion est plus marquée à Ottawa. Le tout premier motif de mécontentement résulte de l'absence d'affectations comportant des responsabilités. Vient ensuite par ordre d'importance la pratique trop rare de la sténographie.

ÉQUIPES DE TRAVAIL

Soixante-dix-sept p. 100 des réponses indiquent que l'on n'aime pas les équipes de travail.

MACHINES À DICTER

Trente-trois p. 100 des réponses sont en faveur des machines à dicter
Vingt-neuf p. 100 n'ont pas d'opinion
Soixante-quinze p. 100 y sont opposées

EXIGENCES INJUSTIFIÉES

Vingt-sept p. 100 des employées qui ont répondu à cette question estiment que l'on a exigé d'elles des heures supplémentaires injustifiées au cours de l'année écoulée.

AVANCEMENT

La politique actuelle de l'avancement n'est pas suffisamment bien comprise ou bien connue du personnel des sténodactylographes. Elles ont tendance à croire que l'avancement est trop lent et qu'il n'est pas toujours accordé de façon équitable. La plupart des ST estime que chaque ST devrait avoir la possibilité d'atteindre le niveau ST-8 et même celui des SA.

DURÉE DE L'AFFECTATION DANS LES MISSIONS

La majorité a proposé les durées de service suivantes: mission A: deux ans; mission B: 2 ans; mission C: 2 ans. Pour les missions D, les votes se répartissaient également entre des affectations de deux ans et d'un an.

FORMULES DE CHOIX DES MISSIONS

Dans 45 p. 100 des réponses, on s'est montré mécontent de l'usage des formules actuelles de choix des missions. Vingt-sept p. 100 des ST indiquaient une préférence pour une liste des régions et 28 p. 100 étaient d'avis que l'on devrait cesser d'employer les formules.